

N° du film : 77334

Version : 3

1995-06-12

Entente/contrat :

BATMAN FOREVER

GENRE : Aventures fantastiques

RÉSUMÉ :

Harvey Two-Face, un sinistre escroc, terrorise Gotham City; il détient un troisième otage, après avoir liquidé les deux premiers. Batman intervient, libère le pauvre homme, mais ne peut capturer Two-Face; sur les lieux, il rencontre une psychologue, le docteur Chase Meridian, qui succombe instantanément au charme de Batman. Un jeune employé de la Wayne Enterprise, Edward, est déçu du peu d'intérêt démontré par Bruce Wayne, le riche héritier de l'entreprise familiale (ses parents ont été assassinés alors qu'il était encore enfant); il décide alors de nuire à son employeur et se joint à Two-Face, emportant avec lui son invention permettant de contrôler la pensée, empruntant alors le surnom de «The Riddler», en raison de sa propension à laisser à Batman/Bruce Wayne des énigmes alambiquées. Two-Face et The Riddler sévissent à nouveau lors d'une représentation d'un cirque à laquelle Chase et Bruce assistaient. Les Grayson, une famille d'équilibristes, sont tués par les exactions du duo; seul le benjamin survit. Batman devient son mentor : Robin est né. Le jour de l'Halloween, le duo infernal s'immisce dans une soirée; une longue bagarre commence.

MOTIFS :

Tout en étant beaucoup plus coloré et visuellement spectaculaire que les deux précédents épisodes, *Batman Forever* continue sensiblement dans le même registre. Les séquences d'action sont longues, essoufflantes, et opposent encore le Bien, incarné par Bruce Wayne/Batman/Robin et le Mal, sous les traits du sinistre Harvey/Two-Face et de The Riddler, un être sans scrupule. Le cynisme de ces deux personnages, le rythme infernal des scènes d'action, le meurtre des parents du jeune Bruce Wayne, la ville gothique sur le point de tomber aux mains des méchants, en dépit des efforts surhumains de Robin et Batman, suffisent pour prévenir le public que des jeunes spectateurs risquent d'être troublés. Le jury estime donc que les parents sont mieux en mesure d'évaluer la capacité de leurs enfants à assister à ce spectacle et émet par conséquent le visa dans la catégorie «treize ans et plus».

CLASSEMENT : 13 ans et plus

INDICATION(S) : -

16 juin 1995

Yves Brunelle
Président du jury d'examen